



Fiche de traitement : Fraude N° 31 - 2 – 11/10/2019

Traitement	FRAUDE
------------	--------

Acteurs

Responsable du traitement	Tisséo Voyageurs 4 impasse Paul Mesplé 31 081 Toulouse CEDEX 1 Tél : 05 62 11 26 11
Délégué à la Protection des Données	Tisséo Voyageurs - Délégué à la Protection des Données - 4 impasse Paul Mesplé 31 081 Toulouse CEDEX 1 – France – Tél : 05 62 11 26 11
Représentant	Directeur Général
Responsable(s) conjoint(s)	Sans objet
Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Service Juridique, Contentieux et Assurances
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès et coordonnées	Responsable du service Juridique, Contentieux et Assurances TISSEO Voyageurs – Service Relations Clients A l'attention du Responsable du service Juridique, Contentieux et Assurances 4 impasse Paul Mesplé 31081 Toulouse CEDEX 1 contact@client.tisseo.fr

Relations avec la personne concernée

Modalités de recueil du consentement lorsque nécessaire	Traitement nécessaire au respect d'une obligation légale
Modalités d'information	Registre des traitements consultable sur le site internet TISSEO et à l'accueil du siège TISSEO, sis 4 impasse Paul Mesplé à Toulouse. Clause d'information contenue dans le Procès-verbal d'infraction remis au contrevenant. Clause d'information consultable sur le site internet dans les Conditions Générales d'Utilisation du service de paiement en ligne des procès-verbaux.
Modalités d'exercice des droits d'accès	Demande à adresser : <ul style="list-style-type: none">- par courrier à : TISSEO Voyageurs, service Relations Clients, A l'attention du Responsable du service Juridique, Contentieux et Assurances 4 impasse Paul Mesplé, 31081 Toulouse cedex1- ou par courriel à : contact@client.tisseo.fr

Finalités

Finalité principale	La gestion et le suivi des contraventions de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classe ainsi que le recouvrement des Procès-Verbaux.
Détail des finalités du traitement	<ul style="list-style-type: none">- Le suivi des procès-verbaux émis- L'enregistrement et le suivi des quittances correspondants aux contraventions réglées sur le terrain- Les relances et réclamations consécutives à un constat d'infraction- La gestion des titres en liste noire- La détection et la gestion du délit d'habitude- La réalisation de statistiques

Personnes concernées par le traitement

Catégorie	Description
Externe	Les contrevenants n'ayant pas versé une indemnité transactionnelle au moment de la constatation de l'infraction
Interne	Les agents assermentés



Fiche de traitement : Fraude N° 31 - 2 – 11/10/2019

Données personnelles traitées

Catégorie	Description	Origine collecte	Délai d'effacement
Etat civil, identité, données d'identification, images...	N°du PV, Nom, prénom, civilité, Date de naissance, Lieu de naissance, Pays de naissance, Nationalité, adresse, Mail, Téléphone, Nom du responsable légal du contrevenant (si mineur), Prénom du responsable légal du contrevenant (si mineur), adresse du responsable légal du contrevenant (si mineur), Numéro et nature de la pièce d'identité et date et organisme de délivrance, Photo, Date et signature du contrevenant, Observation du contrevenant, Commentaire, Numéro de l'agent assermenté, Matricule agent, Signature de l'agent, Titulaire de la carte utilisée frauduleusement, Numéro et nature du titre de transport	Contrevenant, Agent assermenté, PSIBUS, Terminal Portable Sûreté (TPS)	<p>Pour les PV réglés/justifiés, les données personnelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archivées le jour du règlement - Anonymisées par suppression de la donnée personnelle 2 ans après la date d'archivage <p>Pour les PV transmis au Ministère Public, les données personnelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archivées 1 an après leur émission - Anonymisées par suppression de la donnée personnelle 2 ans après la date d'archivage <p>Pour les PV non réglés et non transmis au Ministère Public, les données personnelles sont archivées et anonymisées par suppression de la donnée personnelle 1 an après leur émission.</p> <p>Les PV ayant donné lieu à un dépôt de plainte pour délit d'habitude sont traités dans l'outil de gestion des contentieux et sont conservés un an à compter de la clôture.</p>
Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.)	Moyen de paiement, N° du chèque et titulaire du compte chèque, Situation familiale, Catégories socio-professionnelles	Contrevenant	
Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)	Revenus, Situation financière, Aides sociales	Contrevenant par le biais d'une réclamation	
Données de connexion (adresse IP, logs, etc.)	Sans objet		
Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.)	Lieu sur le réseau	Agent assermenté, PSIBUS	
Données sensibles	Description	Origine collecte	
Données révélant l'origine raciale ou ethnique	Sans objet		
Données révélant les opinions politiques	Sans objet		
Données révélant les convictions religieuses ou philosophiques	Sans objet		



Fiche de traitement : Fraude N° 31 - 2 – 11/10/2019

Données révélant l'appartenance syndicale	Sans objet		
Données génétiques	Sans objet		
Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique	Sans objet		
Données concernant la santé	Sans objet		
Données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle	Sans objet		
Données relatives à des condamnations pénales ou infractions	Date et heure de l'établissement du PV, Date et heure de l'infraction, Nature d'infraction, Mention et date de transmission des informations au Ministère Public, délit d'habitude, décisions de justice, peine	Agent assermenté, FRAUDE, Décisions de justice	<p>Pour les PV réglés/justifiés, les données personnelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archivées le jour du règlement (accès limité) - Anonymisées par suppression de la donnée personnelle 2 ans après la date d'archivage <p>Pour les PV transmis au Ministère Public, les données personnelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archivées 1 an après leur émission (accès limité) - Anonymisées par suppression de la donnée personnelle 2 ans après la date d'archivage <p>Pour les PV non réglés et non transmis au Ministère Public, les données personnelles sont archivées et anonymisées par suppression de la donnée personnelle 1 an après leur émission.</p> <p>Les PV ayant donné lieu à un dépôt de plainte pour délit d'habitude sont traités dans l'outil de gestion des contentieux et sont conservés un an à compter de la clôture.</p>
Numéro d'identification national unique (NIR pour la France)	Recueil d'identité des contrevenants	Contrevenant	<p>Pour les PV transmis au Ministère Public, les données personnelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archivées 1 an après leur émission (accès limité) - Anonymisées par suppression de la donnée personnelle 2 ans après la date d'archivage <p>Pour les PV non réglés et non transmis au Ministère Public, les données personnelles sont archivées et anonymisées par suppression de la donnée personnelle 1 an après leur émission.</p> <p>Les PV ayant donné lieu à un dépôt de plainte pour délit d'habitude sont traités dans l'outil de gestion des contentieux et sont conservés un an à compter de la clôture.</p>

Destinataires

Catégorie	Données concernées
Service Contentieux et assurances : Responsable, administrateur fonctionnel, collaborateurs du service	N° du PV, Nom, prénom, civilité, Date de naissance, lieu de naissance, pays de naissance, nationalité, adresse, mail, téléphone, Nom du responsable légal du contrevenant (si mineur), Prénom du responsable légal du contrevenant (si mineur), adresse du responsable légal du contrevenant (si mineur), Numéro et nature de la pièce d'identité et date et organisme de délivrance, Photo, Date et signature du contrevenant, Observation du contrevenant, Commentaire, Numéro de l'agent assermenté, Matricule agent, Signature de l'agent, Titulaire de la carte utilisée frauduleusement, Numéro et nature du titre de transport, Moyen de paiement, N° du chèque et titulaire du compte chèque, Situation familiale, catégories socio-professionnelles, Revenus, situation financière, aides sociales,



Fiche de traitement : Fraude N° 31 - 2 – 11/10/2019

	Lieu sur le réseau, Date et heure de l'établissement du PV, Date et heure de l'infraction, Nature d'infraction, Mention et date de transmission des informations au Ministère Public, délit d'habitude, Décision de justice, peine
Service Commercial	N° du PV, Nom, prénom, civilité, Date de naissance, lieu de naissance, pays de naissance, nationalité, adresse, mail, téléphone, Nom du responsable légal du contrevenant (si mineur), Prénom du responsable légal du contrevenant (si mineur), adresse du responsable légal du contrevenant (si mineur), Numéro et nature de la pièce d'identité et date et organisme de délivrance, Date et signature du contrevenant, Observation du contrevenant, Commentaire, Numéro de l'agent assermenté, Matricule agent, Signature de l'agent, Titulaire de la carte utilisée frauduleusement, Numéro et nature du titre de transport, Moyen de paiement, N° du chèque et titulaire du compte chèque, Lieu sur le réseau, Date et heure de l'établissement du PV, Date et heure de l'infraction, Nature d'infraction
Direction Générale des Finances Publiques et Ministère Public	N° du PV, Nom, prénom, civilité, Date de naissance, lieu de naissance, pays de naissance, nationalité, adresse, mail, téléphone, Nom du responsable légal du contrevenant (si mineur), Prénom du responsable légal du contrevenant (si mineur), adresse du responsable légal du contrevenant (si mineur), Numéro et nature de la pièce d'identité et date et organisme, Photo, Date et signature du contrevenant, Observation du contrevenant, Numéro de l'agent assermenté, Matricule agent, Signature de l'agent, Numéro et nature du titre de transport, Situation familiale, Catégories socio-professionnelles, Revenus, Situation financière, Aides sociales, Lieu sur le réseau, Date et heure de l'établissement du PV, Date et heure de l'infraction, Nature d'infraction, Mention et date de transmission des informations au Ministère Public, Délit d'habitude, Décision de justice, Peine
PayBox	Gestion de la partie paiement sur le site de Tisséo : N° du PV, Date de l'infraction, Date de naissance, Email

Mesures de sécurité

Mesures de sécurité techniques	<p>Cf charte informatique et politique générale de sécurité des systèmes d'information.</p> <p>L'accès à l'outil est nominatif, authentifié et sécurisé.</p> <p>Connexion possible uniquement à partir des ordinateurs installés sur le réseau TISSEO.</p> <p>Les droits d'accès aux informations traitées sont différents selon les profils d'utilisateurs.</p> <p>Un traitement assurant l'archivage et l'anonymisation des données personnelles est mise en œuvre.</p>
Mesures de sécurité organisationnelles	<p>Cf charte informatique et politique générale de sécurité des systèmes d'information.</p> <p>Contrat de travail (des salariés de la Direction) assorti d'une clause de confidentialité</p> <p>Armoire de dossiers fermée à clé.</p>

Transfert hors Union Européenne

Finalité du transfert	Sans objet
Catégories de personnes concernées	Sans objet
Nature de données transférées	Sans objet
Catégories de destinataires du transfert (filiale, prestataire, etc.)	Sans objet
Nature des traitements opérés chez le destinataire	Sans objet
Pays d'établissement et garantie permettant d'encadrer le transfert	Sans objet
Lien vers le doc	Sans objet



Fiche de traitement : Fraude N° 31 - 2 – 11/10/2019

Risques

Niveau de vraisemblance et de gravité pour l'ensemble des risques liés au traitement (confidentialité, intégrité, disponibilité)		Confidentialité	Intégrité	Disponibilité
	Gravité	2	3	2
	Vraisemblance	1	1	1

1 : Négligeable ; 2 : Limité ; 3 : Important ; 4 : Maximal
Etude d'impact réalisée le 11/10/2019

Régime juridique applicable	Délibération n° 2013-275 du 26 septembre 2013 (autorisation unique n°12) /Mise au registre
Sous-traitance d'une activité	non

Date de mise en œuvre	2003
Mise à jour (dates et objet)	03/12/2010, création 11/10/2019 : mise à jour /conformité RGPD/Etude d'Impacts